REGLEMENT DU CHAMPIONNAT CORPO DE TENNIS DE TABLE 2023-2024

INSCRIPTIONS GRATUITES

HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront les jeudis à partir de18 h 30 précises dans la salle de Tennis de Table, rue Jean Mermoz, au terrain d'aviation de Semur en Auxois. En principe, la salle est ouverte à partir de 18h00 pour l'échauffement. Il y aura deux ou trois tranches horaires (18h30, 19h30, 20h30) selon le nombre d'équipes engagées.

Les reports de matches ne seront acceptés qu'à titre exceptionnel, leur déroulement devra intervenir au cours de la semaine de la date initiale. Les équipes, après accord entre elles, en avertiront les organisateurs.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

A chaque journée et avant le début des matchs, le secrétariat inscrira l'ordre des rencontres sur les feuilles de matchs, après que le capitaine ait communiqué sa liste de joueurs :

- **Quatre** joueurs au minimum pour les masculins et les féminines qui disputeront quatre simples et deux doubles par rencontre, un joueur ne pouvant disputer au maximum qu'un simple et un double.

Les joueurs et joueuses inscrits et participant à la rencontre doivent impérativement être présents au début des parties. Leur ordre pourra être modifié après accord de la commission.

La composition des équipes respectera l'ordre hiérarchique des niveaux de jeu, le meilleur joueur jouera obligatoirement en numéro 1 (lettres A ou R), le numéro 2 (en B ou S), etc…

Toute partie non jouée sera gagnée par l'adversaire. Dans l'hypothèse où une équipe est incomplète, elle ne perd que les parties non jouées. Elle devra alors obligatoirement inscrire les joueurs présents dans l'ordre de la feuille de match (1, 2, 3)

Chaque partie gagnée rapporte un point à l'équipe.

Un bonus d'un (1) point sera accordé à l'équipe gagnant les deux doubles.

Toute équipe totalisant deux forfaits complets sera déclarée forfait général.

JOUEURS QUALIFIES

Les joueurs seront obligatoirement habitant ou travaillant dans le canton de Semur-en-Auxois (ou membres du club de tennis de table) au moment de l'inscription de l'équipe et devront figurer sur les listes fournies par le responsable d'équipe, pour pouvoir disputer les rencontres.

Les joueurs individuels auront la possibilité de s'associer avec d'autres joueurs isolés, ou compléter des équipes incomplètes.
Il sera possible ainsi de créer des associations comportant les salariés de plusieurs entreprises.
La commission se réserve la possibilité d'accorder des dérogations lorsque des « individuels » ou de petites entreprises n'auraient pas trouvé suffisamment de partenaires. Toutefois, si une entreprise engage plusieurs équipes, une seule équipe pourra s'associer avec une ou plusieurs entreprises du canton de Semur en Auxois.

Les joueurs d'une même entreprise ne pourront jouer que dans une même équipe.

Equipes Féminines : Une équipe devra faire figurer au minimum **quatre joueuses** sur la feuille d'engagement.

Equipes Masculines : Une équipe devra faire figurer au minimum **quatre joueurs** sur la feuille d'engagement.

Equipes mixtes **: Deux joueurs et deux joueuses** devront figurer à chaque rencontre sur la feuille de match. Le nombre de joueurs ou joueuses n'est pas limité lors de l'inscription des équipes. La composition de l'équipe respectera l'ordre hiérarchique des niveaux. Chaque double sera constitué d'une femme et d'un homme.

Afin de respecter les équipes adverses, la commission compte sur l'esprit sportif de chacun, pour présenter une équipe complète lors de chaque rencontre et prévenir les organisateurs en cas de difficultés.

Le nombre de joueurs par équipe engagée n'est pas limité.

CLASSEMENT GENERAL

Chaque victoire par équipe donnera 3 points, un match nul vaudra 2 points, une défaite rapportera 1 point. Le forfait compte 0 point et + 7 au goal-average de l'adversaire.

En cas d'égalité au classement général, il sera pris en compte le résultat particulier entre les deux équipes.

Un challenge annuel est remis au vainqueur de chaque catégorie (masculine, féminine et mixte). Les récompenses ainsi que le challenge seront remis à la dernière journée des rencontres.

Le challenge sera définitivement acquis à l'issue de 3 victoires consécutives ou 5 victoires non consécutives, par une équipe d'appellation rigoureusement identique.